

# RÉHABILITATION DU CENTRE CULTUREL SONIS MARCHE 2024F26



## PRÉSENTATION TECHNIQUE

COMMISSION CULTURE DU 11 FÉVRIER 2026



## Table des matières

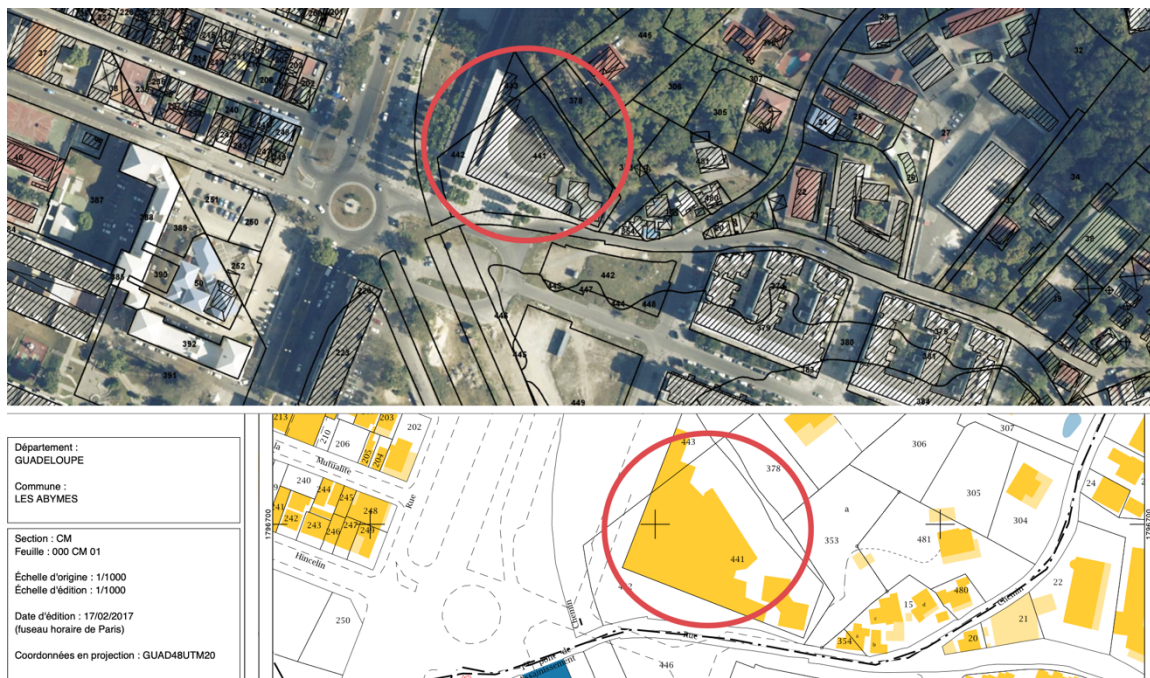
<b>1. RAPPEL DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS DU PROJET .....</b>	<b>3</b>
<b>2. CADRE DÉCISIONNEL ET FINANCIER .....</b>	<b>4</b>
<b>3. ORGANISATION DU PROJET ET MAÎTRISE D'ŒUVRE .....</b>	<b>4</b>
<b>4. AVANCEMENT DES ÉTUDES ET CHOIX STRUCTURANTS.....</b>	<b>4</b>
<b>PLANS D'ESQUISSE : .....</b>	<b>5</b>
<b>5. PLANNING PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION .....</b>	<b>6</b>
<b>6. AFFECTATION DE CRÉDITS SONIS.....</b>	<b>6</b>

## 1. Rappel du contexte et des objectifs du projet

Le Centre culturel de Sonis, situé aux Abymes, constitue depuis plus de 20 ans un équipement culturel structurant à l'échelle communautaire, accueillant des événements majeurs (Îlot Jazz, Cap Excellence en Théâtre) et environ 35 000 visiteurs par an.

Face au vieillissement des infrastructures, aux contraintes techniques et réglementaires (ERP, sécurité, accessibilité, acoustique) et à l'évolution des usages du spectacle vivant, Cap Excellence a engagé un vaste programme de modernisation et d'extension visant à :

- renforcer la qualité d'accueil du public et des artistes,
- moderniser les équipements scéniques et acoustiques,
- améliorer la performance énergétique,
- consolider le rôle du site comme pôle culturel de référence en Guadeloupe





## 2. Cadre décisionnel et financier

Par délibération du 11 juin 2024, le Conseil communautaire a approuvé :

- un coût global d'opération de 3 150 000 €,

un plan de financement intégrant notamment :

- une subvention DETR prévisionnelle de 450 000 €;
- une aide FEDER potentielle jusqu'à 2 000 000 €.

## 3. Organisation du projet et maîtrise d'œuvre

- Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en septembre 2025 au groupement :
- **ANONYM'ART** (architecte mandataire);
- SETBAO (structure / VRD);
- TECSOL Antilles (fluides – performance énergétique);
- MAS EA Consultants (scénographie / acoustique).

L'enveloppe de rémunération de la maîtrise d'œuvre s'élève à 365 715 € HT, avec la mission OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination), pour une durée globale de 22 mois.

## 4. Avancement des études et choix structurants

### **Implantation et conception de la salle « Bwa Fouyé » :**

La maîtrise d'ouvrage a validé l'option consistant à :

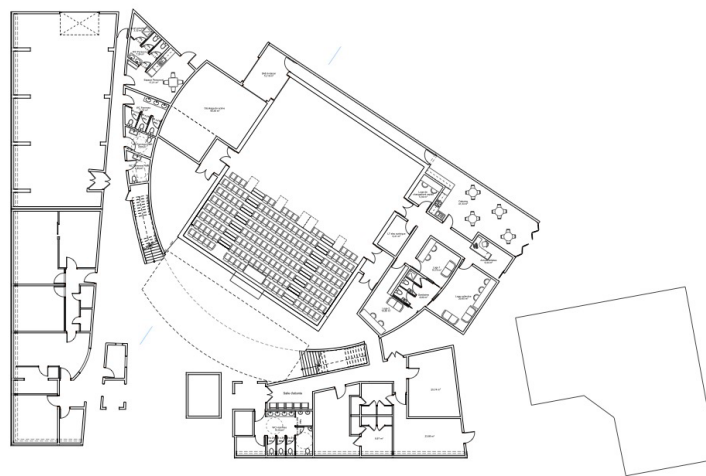
- Faire ressortir le volume de la salle au-delà de la forme existante en demi-cercle;
- préserver la fluidité des circulations;
- éviter toute retombée structurelle dans le hall d'accueil.

La salle proposera une jauge de :

- 288 places assises, soit : un gradin fixe (145 places) et un gradin rétractable déployé (143 places);
- ou une configuration de 145 places assises partie gradin fixe /340 debout lorsque le gradin en position basse est rétracté.

## Plans d'esquisse :

Les plans d'esquisse RDC et R+1 traduisent cette organisation fonctionnelle ( salle de spectacle, loges, stockage, catering, salles de cours, locaux technique.

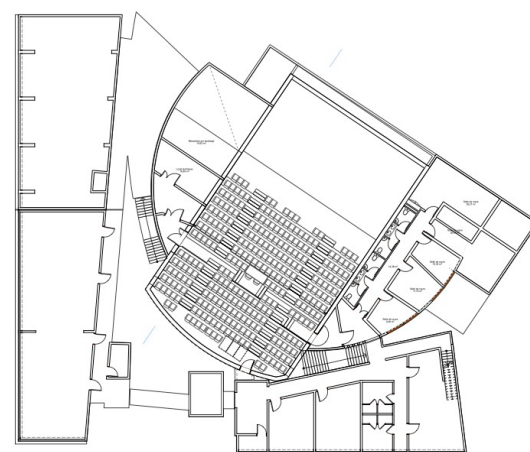


**Groupe de Maître d'œuvre**  
Architecte Mandataire - Sef ANONIMAT

**Maître d'Ouvrage**  
CAP Excellence

**Esquisse**  
23/12/2025 - 10h00 (v.02)

**Plan RDC - 1:200**  
Régénération de la salle de spectacle du Centre Culturel Sonis



**Groupe de Maître d'œuvre**  
Architecte Mandataire - Sef ANONIMAT

**Maître d'Ouvrage**  
CAP Excellence

**Esquisse**  
23/12/2025 - 10h00 (v.02)

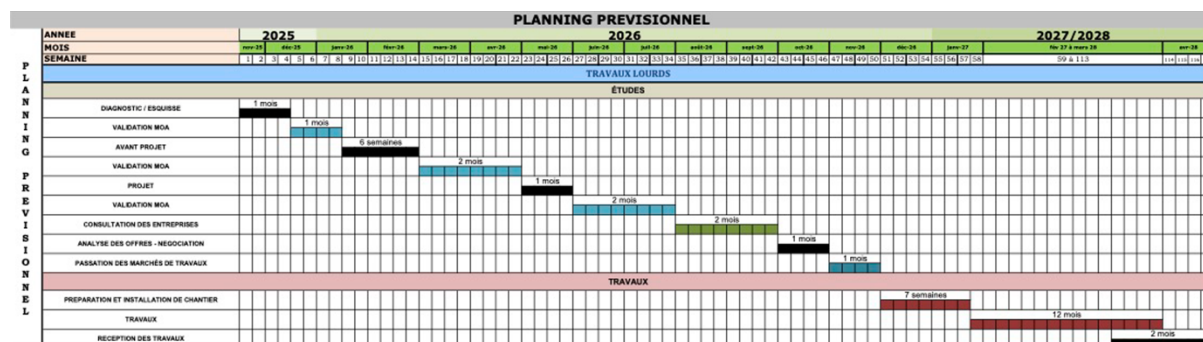
**Plan R+1 - 1:200**  
Régénération de la salle de spectacle du Centre Culturel Sonis



## 5. Planning prévisionnel de l'opération

Le planning prévoit les livrables comme suit :

- APS mi-février 2026 (cette fin de semaine);
- APD / PRO / DCE : premier semestre 2026;
- consultation des entreprises et passation des marchés : mi-2026;
- Installation du chantier en décembre 2026;
- Démarrage des travaux en février 2027;
- La durée des travaux est de 12 mois;
- réception prévisionnelle à l'issue des travaux lourds et des équipements, en fin avril 2028.



## 6. Affectation de crédits Sonis

Dans ce contexte, et afin de garantir le bon déroulement de l'opération, il est proposé d'inscrire les crédits de paiement suivants au budget principal :

- Au titre de l'exercice 2026, au chapitre 20, une enveloppe de 200 000 € destinée aux prestations intellectuelles, comprenant notamment la maîtrise d'œuvre, la mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS), le contrôle technique, ainsi que les prestations annexes ;
- Au titre de l'exercice 2027, au chapitre 20, une enveloppe complémentaire de 196 800 € dédiée aux prestations intellectuelles, et au chapitre 23, une enveloppe de 2 753 200 € destinée à la réalisation des travaux.